

357544-2026 - Mededinging

België – Ademhalingsapparatuur – Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

OJ S 99/2026 26/05/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling - Bericht van wijziging van een aankondiging

Leveringen

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: CHR Verviers

E-mail: charline.fraiture@chrverviers.be

Rechtsvorm van de koper: Overheidsonderneming

Activiteit van de aanbestedende dienst: Gezondheid

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Beschrijving: Fourniture d'appareils de ventilation en pression positive, d'accessoires et de masques

Identificatiecode van de procedure: e446bfbe-6c63-44f0-8efa-ee0ba0ecbe2b

Interne identificatiecode: PPP0WN-590/6149/PO/CHRV2026/CPAP/091

Type procedure: Openbaar

De procedure wordt versneld: neen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Leveringen

Belangrijkste classificatie (cpv): 44611200 Ademhalingsapparatuur

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: België

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: België

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: België

2.1.4. Algemene informatie

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

2.1.5. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Maximumaantal percelen waarop één inschrijver kan inschrijven: 2

Voorwaarden van het contract:

Maximumaantal percelen dat aan één inschrijver kan worden gegund: 2

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Beschrijving: Appareils de ventilation en pression positive et accessoires

Interne identificatiecode: PO/CHRV2026/CPAP/091_1

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Leveringen

Belangrijkste classificatie (cpv): 44611200 Ademhalingsapparatuur

5.1.2. Plaats van uitvoering

Postadres: Rue Hauzeur de Simony, 20

Stad: VERVIERS

Postcode: 4800

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: België

Aanvullende informatie: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Geraamde duur

Andere looptijd: Onbekend

5.1.4. Verlenging

Maximumaantal verlengingen: 3

Overige informatie over verlengingen: Le lot 1 comporte trois reconductions.

5.1.6. Algemene informatie**Voorbehouden deelname:**

Deelname is niet voorbehouden.

De namen en beroepskwalificaties van het voor de uitvoering van de opdracht ingezette personeel moeten worden vermeld: Niet vereist

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): ja

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aankondiging

Criterium: Algemene jaarlijkse omzet

Beschrijving van het selectie criterium: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterium: Referenties voor gespecificeerde leveringen

Beschrijving van het selectiecriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterium: Inschrijving in een relevant beroepsregister

Beschrijving van het selectiecriterium: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriterium: * La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à

une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Kosten

Beschrijving: Prix

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 65

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 15

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 15

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 5

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding**Voorwaarden voor indiening:**

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://www.publicprocurement.be>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Beschrijving van de financiële garantie: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbidding geldig moet blijven: 180 Dagen

Informatie over de openbare opening:

Openingsdatum: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Plaats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken**Raamovereenkomst:**

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Bemiddelingsorganisatie: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Organisatie voor beroepsprocedures: CONSEIL D'ETAT

Informatie over de termijnen voor beroep: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: CHR Verviers

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: CONSEIL D'ETAT

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: CHR Verviers

5.1. Perceel: LOT-0002

Titel: Masques et accessoires

Beschrijving: Masques et accessoires

Interne identificatiecode: PO/CHRV2026/CPAP/091_2

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Leveringen

Belangrijkste classificatie (cpv): 44611200 Ademhalingsapparatuur

5.1.2. Plaats van uitvoering

Postadres: Rue Hauzeur de Simony, 20

Stad: VERVIERS

Postcode: 4800

Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: België

Aanvullende informatie: CHR Verviers - Zone de livraison 1

5.1.3. Geraamde duur

Andere looptijd: Onbekend

5.1.4. Verlenging

Maximumaantal verlengingen: 3

Overige informatie over verlengingen: Le lot 2 comporte trois reconductions.

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

De namen en beroepskwalificaties van het voor de uitvoering van de opdracht ingezette personeel moeten worden vermeld: Niet vereist

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): ja

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aankondiging

Criterium: Algemene jaarlijkse omzet

Beschrijving van het selectie criterium: La capacité financière et économique du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel général au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. Niveau(x) minimal(aux): Chaque chiffre d'affaires annuel général du soumissionnaire au cours des trois dernières années ne pourra être inférieur au 150% du montant total annuel de l'offre du soumissionnaire HTVA pour l'ensemble des lots pour lesquels il soumissionne. Le soumissionnaire remplira, à cette fin, les parties intitulées « chiffre d'affaires annuel général » de la section B du DUME.

Criterium: Referenties voor gespecificeerde leveringen

Beschrijving van het selectiecriteria: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principales fournitures similaires (conforme à l'objet du marché) effectuées au cours des trois dernières années pour des institutions hospitalières européennes, indiquant le montant, la date (préciser date de début et de fin) et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux): Les montants totaux annuels des principales fournitures effectuées pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour l'ensemble des lots pour lesquels le soumissionnaire répond. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterium: Inschrijving in een relevant beroepsregister

Beschrijving van het selectiecriteria: Enregistrement auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Niveau(x) minimal(aux): Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour la distribution de dispositifs médicaux. Le pouvoir adjudicateur pourra vérifier cette information sur le site de l'AFMPS.

Criterium: Andere economische of financiële eisen

Beschrijving van het selectiecriteria: * La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses

obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution. * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Kosten

Beschrijving: Prix

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 70

Criterium:

Type: Kwaliteit

Beschrijving: Qualité

Categorie van het gunningscriterium gewicht: Gewicht (punten, exact)

Gunningscriterium numerieke waarde: 30

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/590/WN/2026>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://www.publicprocurement.be>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Beschrijving van de financiële garantie: Cautionnement (5 % du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement de 5 %. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.)

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbidding geldig moet blijven: 180 Dagen

Informatie over de openbare opening:

Openingsdatum: 05/06/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Plaats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Bemiddelingsorganisatie: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Organisatie voor beroepsprocedures: CONSEIL D'ETAT

Informatie over de termijnen voor beroep: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: CHR Verviers

Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures: CONSEIL D'ETAT

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: CHR Verviers

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: CHR Verviers

Registratienummer: BE0250.893.369
Postadres: Rue du Parc, 29
Stad: VERVIERS
Postcode: 4800
Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)
Land: België
Contactpunt: Charline Fraiture
E-mail: charline.fraiture@chrverviers.be
Telefoon: +32 87219849
Internetadres: <http://www.chrverviers.be/>

Rollen van deze organisatie:

Koper
Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt
Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers
Registratienummer: BE 0308.357.753
Postadres: Rue du Tribunal 4
Stad: Verviers
Postcode: 4800
Onderverdeling land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)
Land: België
E-mail: civil.tpi.verviers@just.fgov.be
Telefoon: +32 87323610
Internetadres: <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-première-instance-de-liège-division-verviers>

Rollen van deze organisatie:

Bemiddelingsorganisatie

8.1. ORG-0003

Officiële naam: CONSEIL D'ETAT
Registratienummer: BE 0931.814.266
Postadres: Rue de la Science 33
Stad: Bruxelles
Postcode: 1040
Onderverdeling land (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: België
E-mail: info@conseildetat.be
Telefoon: +32 22349611
Internetadres: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures
Organisatie die meer informatie geeft over beroepsprocedures

8.1. ORG-0004

Officiële naam: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Registratienummer: BE 0475.480.736
Stad: Antwerpen / Anvers
Postcode: 2000
Onderverdeling land (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Land: België

E-mail: info@3p.eu

Telefoon: +32 3 294 30 51

Rollen van deze organisatie:

Aanbieder van aanbestedingsdiensten

8.1. ORG-0005

Officiële naam: FPS Policy and Support

Registratienummer: BE 0671.516.647

Stad: Brussels

Postcode: 1000

Onderverdeling land (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Land: België

E-mail: e.proc@publicprocurement.be

Telefoon: +32 2 740 80 00

Rollen van deze organisatie:

TED eSender

10. Wijziging van een aankondiging

Versie van de eerdere aankondiging die moet worden gewijzigd

:

52be12c6-8a92-4b59-ad56-b9a45b29d3a6-01

Voornaamste reden voor de wijziging

:

Informatie bijgewerkt

Beschrijving

:

Les documents du marché ont été modifiés le 22/05/26, voir point 2.15.1.2 .

10.1. Wijziging van een aankondiging

Identificatiecode afdeling: LOT-0002

Identificatiecode afdeling: LOT-0001

Identificatiecode afdeling: PROCEDURE

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: 0032c98c-b6c8-496f-9d21-94420ed565cc - 01

Type formulier: Mededinging

Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling

Subtype aankondiging: 16

Verzenddatum van de aankondiging: 22/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd,
Midden-Europese zomertijd

Aankondiging datum verzending (eSender): 22/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese
tijd, Midden-Europese zomertijd

Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans

Publicatienummer aankondiging: 357544-2026

Nummer uitgave PB S: 99/2026

Datum van bekendmaking: 26/05/2026